



PROTOCOLE SANITAIRE DE RENTREE

Chers parents, chers collégiens,

Le Ministère de l'Éducation Nationale a publié jeudi 27 août le protocole sanitaire applicable aux établissements scolaires. Nous complétons donc la circulaire n°1 du 24 août par les mesures sanitaires de ce protocole adaptées au collège Notre Dame dès ce mardi 1er septembre. Nous attirons l'attention de tous élèves, parents, personnels ... sur la conviction que chacun est responsable individuellement de la sécurité sanitaire de tous. Nous mettons tout en œuvre, y compris les aménagements des locaux, pour que la sécurité soit le plus possible assurée. Ces efforts seront vains si un membre ne respecte pas les consignes. Nous comptons donc sur chacun.

Pascal LEROY
Chef d'Établissement

Conditions sanitaires du collège Notre Dame La Bassée applicables à la rentrée :

- Tous les élèves doivent être accueillis sur l'ensemble du temps scolaire.
- Les parents s'engagent à ne pas mettre leurs enfants au collège en cas de fièvre (38°C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes évoquant une suspicion de Covid-19 chez l'élève ou dans sa famille. De même, les élèves ayant été testés positivement au SARS-Cov2, ou dont un membre du foyer a été testé positivement, ou encore identifiés comme contact à risque ne doivent pas se rendre au collège et prévenir la vie scolaire.
- La distanciation physique n'est pas obligatoire lorsqu'elle n'est pas matériellement possible. Dans les espaces extérieurs, la distanciation physique ne s'applique pas.
- Application des gestes barrières : se laver les mains, tousser ou éternuer dans son coude ou dans un mouchoir, utiliser un mouchoir à usage unique, saluer sans se serrer la main et éviter les embrassades. Prévoir des sachets plastiques hermétiques personnels pour recueillir les masques et mouchoirs souillés.
- Lavage des mains au savon pendant 30 secondes à l'arrivée, avant chaque repas, après être allé aux toilettes et le soir.
- Port du masque « grand public » obligatoire pour les personnels et les élèves tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs. Port du masque obligatoire dans un périmètre de 50 m aux abords de l'établissement. Chaque élève doit être en possession également de son propre flacon de gel hydro-alcoolique.
- Désinfection systématique des mains à l'entrée de la classe.
- Ventilation des classes avant et après les cours de la journée et à chaque récréation.
- Maintien des portes ouvertes afin d'éviter d'utiliser les poignées.
- Limitation du brassage des élèves. Maintien des sens de circulation dans les couloirs et escaliers.
- Régulation du temps de restauration pour favoriser la distanciation pendant le repas.
- Nettoyage et désinfection des locaux et des équipements au minimum une fois par jour.